MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

Meisteine diffide au mandat	
Type de contrat :	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez La Mairie de Jeunesse à envoyer des instructions à votre banque pour débiter v	te Carcans – Régie Enfance otre compte, et votre banque à
débiter votre compte conformément aux instructions de La Mairie Jeunesse (Restauration scolaire – APS – ALSH – Structure Jeune Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursé	de Carcans - Régie Enfance esse Ado'Minos) les conditions décrites dans la ursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour u	ın prélèvement autorisé.
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : Mairie De Carcans
Adresse :	Régie Enfance jeunesse
Code postal :	Adresse : 2A Route de Hourtin
Ville :	Code postal : 33121
Pays:	Ville : CARCANS
Nom et Prénom des enfants concernés	Pays : France
DESIGNATION DU C	COMPTE A DEBITER
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC
I B A N	
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	
Signé à :	Signature :
Le (JJ/MM/AAAA) :	
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE ET LE CAS ECHEANT) :	PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME
Nom du tions débitour :	

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par <u>La Mairie de Carcans</u> – Régie Enfance Jeunesse En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec <u>La Mairie de Carcans</u> – Régie Enfance Jeunesse

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.